

# JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GÄSSLER, SION

Compte de chèques N° 1534. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 0.75 par semestre pour la Suisse et fr. 2.70 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

**ANNONCES:**  
 Canton Suisse Stranger  
 La ligne ou son espace . 0.10 0.20 0.30  
 Réclame . . . . . 0.40  
 Minimum d'insertion 1 franc  
 Pour renseignements et devis s'adresser à  
 „L'administration du Journal“ S. a.

**ABONNEMENTS:**  
 L'abonnement est payable par ans  
 Valais et Suisse . . . . . 6.50 12.50 24.00  
 Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine) . . . . . 12.00 24.00 48.00  
 Envoi par numéros . . . . . 15.00 30.00 60.00

**Mayens à vendre**  
 à Nendaz, sis à l'Aventier  
 Facilité de paiement  
 S'adresser à Lugon Cyrien, Sion.

**Sierre**  
 On achèterait des billes de sapin en toute quantité de 3 à 5 m. long.  
 S'adresser chez M. JULEN Henri, Dépôt de bois Sierre.

**A vendre**  
 petit Café aux environs immédiats de Sierre. Servirait également comme joli appartement bien ensoleillé.  
 S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

**L'Agence Immobilière**  
 ET  
 Bureau de placement  
 D. Zermatten à Sion

sera fermé pour cause de service militaire, sauf le samedi, ou le Bureau sera ouvert de 9 à 12 h. et de 2 à 5 h.

**Maison Philibert VALLET**  
 T. 1. 35.05  
 Ruelle du Gd-Pont, LAUSANNE  
 Achat de  
**VIEILLES LAINES (tricot)**  
**MÉTAUX**  
 Les plus hauts prix  
 Gros et détail

**Articles de Pêche**  
  
 Fabrication d'engins perfectionnés pour lacs et rivières.  
 Nasses, filets, lignes et fouritures en tous genres  
 Catalogue illustré gratis.  
**Pignet-Capt - Sentier**  
 TELEPHONE N° 55

**Il est assez**  
 connu pour  
**Or et Argent**  
 platine, brillants, perles, monnaies, bijoux, dentiers. je paie les plus hauts prix. Règlement par retour du courrier.  
**D. Steinlauf, Zurich, Stampfenbachstrasse 30.** attest. de la Conféd.

## Evènement commercial

Excellente aubaine pour les habitants de Sion et de ses environs.

Rentré de mon voyage d'achats, j'ai le plaisir d'annoncer à ma clientèle que je viens d'acheter un

## Magasin complet

dans des conditions excessivement avantageuses. Malgré la rareté et la hausse formidable que toutes les marchandises ont subies tout ce stock sera vendu à des prix

## incroyables de bon marché

Devant un stock aussi considérable, il est impossible de donner tous les prix.

Ce lot consiste en tissus laine, lingerie, caleçons, camisoles; cache-corsets, gilets de chasse, chemiserie et pantalons d'hommes, tabliers, maillots, pour gymns, tapis de lit, chaussures, costumes d'enfants, etc.

## Mardi le 17 Mars

au Magasin à côté de Mr Schmidt, tanneur Rue du Rhône de 9 h. du matin à 7 h. du soir.

I. LOB.

**Widmann & Cie**  
 FABRIQUE DE MEUBLES  
 (près de l'église protest.) SION (près de l'église protest.)

Ameublements complets d'hôtels, pensions, villas restaurants, etc.  
 Grand choix de mobilier de chambre à coucher salon, chambre à manger.  
 Glaces, tapis, rideaux, chaises de Vienne outil, crin animal et végétal.

Marchandise de choix Prix avantageux

**Vignerons!**  
 Procurez-vous le  
**PULVERISATEUR „VERMOREL“**  
 Modèle 1916  
 de construction très solide et d'un fonctionnement irréprochable. Prix très réduit. Vérifiez aussi vos  
**PULVERISATEURS**  
 et faites les réparer à temps.  
 Se recommande  
**Vve E. Guntensperger, Sion.**

## Avis aux ménagères économes

1 kilo de savon ne coûte maintenant que 70 ct.

Un paquet de savon «Miracolo» coûte 70 cent. et produit au bout de quelques minutes de cuisson, un kilo d'excellent savon blanc.  
 Si donc en ces temps difficiles, vous désirez réaliser une économie de cent p. cent. demandez à votre épicière ou droguiste le «Miracolo».  
 Le savon mou obtenu par le «Miracolo» à 70 cent. le kilo, sert aux mêmes usages que les autres savons. Comme ceux-ci, il est garanti inoffensif, et il est employé pour les lessives la toilette etc.

Faites-en l'essai d'un kilo car son prix modique le vous dédommagera de l'augmentation des prix subie par tous les autres articles de ménage

Pour tous renseignements, s'adresser à  
**Ernest Cuénet, Montreux**  
 Représentant général pour la Suisse française

**L'Agriculteur**  
  
 Couteau de pêche diplômé par campagne très solide tout en acier anglais forgé garanti.  
 1 lame Fr. 0.80  
 2 " scie ou alène Fr. 1.50  
 3 " alène ou serpe Fr. 2.25  
 4 " " s. ou canif Fr. 2.60  
 5 " " tire-bouchon Fr. 3.80  
 6 " serpe ou canif Fr. 4.80  
 7 " scie, alène, serpe, tire-bouchons, can. ou gref. Fr. 4.80  
 Réparations et aiguisages en tous genres. Catalogue gratis. Atelier avec force électrique.  
**Louis ISCHY, fabricant, Payenne.**

**Coffres-forts**  
 incombustibles depuis Fr. 75.— à murer dep. Fr. 60.—  
**F. TAUXE**  
 Malley-Lausanne.

**Fabrique de Meubles**  
**REICHENBACH FRES**  
 S. A., SION

Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers

Devis sur demande -o- Vente par acomptes  
 SION - Magasins Avenue de la Gare à côté de la Manufacture Valaisanne de Tabacs et Cigares - SION  
 TELEPHONE 35 -o- TELEPHONE 105

## HELVETIA

Assurance Mutuelle Suisse contre les Accidents à ZURICH

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**  
 MM les sociétaires sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire pour le lundi 27 mars 1916, à 10 h. 30 du matin, à la Salle des Répétitions de la Tonhalle, à Zurich.

**ORDRE DU JOUR:**  
 Revision des statuts.

Conformément à l'art. 27, avant-dernier alinéa, des statuts du 30 novembre 1910, les sociétaires qui désirent assister à l'Assemblée générale doivent se pourvoir d'une carte de légitimation visée par le Président et servant en même temps de carte de vote. Ces cartes de légitimation seront délivrées sur demande jusqu'au 22 mars prochain par la Direction générale à Zurich ou par la Direction de la succursale de Genève.

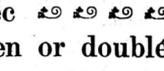
Elles peuvent être reçues par les sociétaires eux-mêmes au siège de Zurich ou à la succursale de Genève, ou seront adressées sous pli recommandé à ceux qui en feront personnellement la demande par écrit.

Après le 22 mars, il ne sera plus délivré de cartes de légitimation. Le projet des statuts sera, à partir du 10 mars prochain, mis à la disposition des sociétaires qui en feront la demande à la Direction générale, à la Direction de la Succursale de Genève ou aux Agents généraux et principaux.

Zurich, le 1er mars 1916,

Au nom du Conseil d'Administration de l'«Helvetia»,  
 Assurance mutuelle suisse contre les accidents:  
 Le Président: H. WAGNER. Le Directeur: GRÜNDLING.

Liste des Agents généraux et principaux de notre Société:  
**Bâle:** Karl Wipf, Schiffhauke, 1. — **Berne:** A. Wirth-Tschanz, Amthausgasse, 2. — **Coire:** Jakob Büsch, Poststrasse, 385 — **Ermatingen:** O. Müller-Sauter. — **Fribourg:** Arthur Blanc, rue de l'Hôpital, 3; E. Uldry & Cie., Rue de la Préfecture 210. — **Lausanne:** Gustave Burnand, Rue Centrale 4. — **Lugano:** Antonio Soldini, Via Pretorio 1. — **Lucerne:** Oskar Löttscher, Pilatusstrasse, 58. — **Schaffhouse:** G. Bächtold-Büchi, Schützen-graben, 22. — **Sierre:** Fernand Chollet. — **Soleure:** Aug. Marti Pfleger, Gurzelengasse 25. — **St-Gall:** A. Zöllig-Rohner, Notkerstrasse 14; E. Schildknecht-Tobler, Geltenwilenstrasse 8a. — **Weinfelden:** J. Forster-Geiger. — **Trogen:** Oswald Eugster — **Zurich:** E. Lutz, Bahnhofquai, 11.

**Elegante montre de poche avec**   
 magnifique chaîne en or doublé  
 Fr. 7.85 seulement — 5 ans de garantie

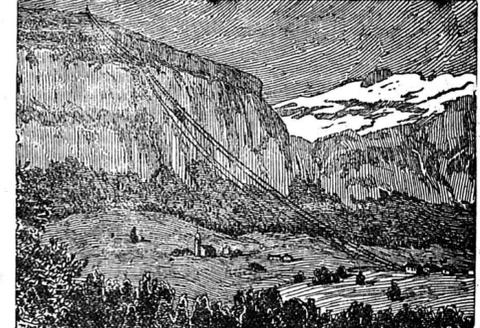
J'expédie, dans un but de réclame, à tout lecteur du «Journal et Feuille d'Avis du Valais» ma montre de poche suisse 186, avec très belle chaîne en or doublé pour le prix de **Fr. 7.85** (port en sus). La montre est doublée argent, a deux bordures or, un couvercle intérieur et un excellent mouvement remontoir pour lequel je donne une garantie écrite de 5 ans. Si la montre ne convient pas, je rends l'argent. Une offre de ce genre n'a encore jamais été faite. C'est par milliers que je reçois les commandes et les lettres de remerciements. **2 montres et 2 chaînes, Fr. 13.10.**

Fabrique de montres **STIFFLER, Kreuzlingen**

**Tirage** irrévocable par décision du Conseil d'Etat d'Argovie **30 Mars**  
 Grande Loterie du Musée d'Histoire Naturelle Aarau

la plus avantageuse et la plus intéressante loterie suisse.	1 à 25.000
8889 lots gagnants s'élevant à francs	1 à 10.000
	2 à 5.000
	5 à 2.000
	10 à 1.000

Prix du billet, fr. 1.— Pour fr. 10: 11 billets, Pour fr. 20: 23 billets  
 Envoi contre remboursement par le Dépôt général:  
**Mme. B. PEYER, Rue Mme de Staël, GENÈVE**

  
 Transport aérien Flimsenstein (GRISONS)  
 Cables pour ascenseurs grues, funiculaires, etc  
 Fabrique, de câbles métalliques

**AMEUBLEMENTS**

**MAISON FISCHER**  
 E. WESPY, SUCESSEUR, SION

TAPISSERIE  
 DECORATIONS  
 LITERIE

SALONS & CHAMBRES A COUCHER RICHES ET ORDINAIRES  
 INSTALLATIONS COMPLETES POUR HOTELS  
 KAPOK POUR COUSSINS  
 TRAVAIL SOIGNÉ  
 RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

RUE DES REMPARTS

Malgré la hausse continue vous trouverez encore des chaussures à prix modérés en s'adressant au  
 Magasin  
**Ad. Clausen**  
 SION  
 Rue de Lausanne



# Le gros lot de frs. 20000

et plusieurs autres lots plus ou moins élevés de la loterie de Tell ne sont pas encore sortis. Grande chance de gain. Que ceux qui n'ont pas gagné jusqu'à présent ne se découragent pas et ceux qui n'ont pas encore acheté des billets ne laissent pas passer cette occasion sans tendre la main à la fortune. Hâtez-vous donc et commandez de suite contre remboursement des billets à fr. 1.— à

L'Agence Centrale Berne, Passage de Werdt N° 129 Sur 10 billets 1 billet gratuit Conditions favorables pour revendeurs.

# Les opérations de guerre

## Les Allemands dans le village et le fort de Vaux

L'acharnement de la lutte dans la région de Verdun ne faiblit pas. On frémit à la pensée de la consommation effrayante d'hommes qu'occasionnent ces incessants assauts durant depuis dix-huit jours. C'est bien là l'effort suprême que fait l'armée impériale.

Le 8 mars, les Allemands ont développé leur offensive dans le secteur Béthincourt-Cumières à l'ouest de la Meuse.

Ils ont été tenus en échec et ont même perdu la majeure partie du bois des Corbeaux, au nord de Cumières. Béthincourt est toujours aux mains des Français. L'attaque allemande était partie de Forges et de Regnéville; c'est donc dans la direction sud-ouest qu'elle a escaladé la chaîne de colline portant la Côte de l'Oie, le bois des Corbeaux et le Mort-Homme, point culminant de ces hauteurs. Elle n'a pas atteint le Mort-Homme et actuellement, les lignes allemandes sont refoulées jusqu'à la lisière est du bois des Corbeaux. Le bulletin de Berlin annonce que les Allemands ont fait 300 prisonniers et pris 10 canons.

Le même jour, dans le secteur nord-est de Verdun, sur la rive droite de la Meuse, l'artillerie allemande a recommencé à déverser des rafales d'obus sur les positions françaises de la région de Douaumont. L'infanterie a attaqué. Les Français annoncent la perte de la redoute de Hardaumont, à l'est du fort de Douaumont, au bord des Hauts-de-Meuse.

Le 9 mars, les Allemands, par une attaque impétueuse sont parvenus à élargir encore la brèche faite au nord-est de Verdun en pénétrant dans le village et le fort de Vaux, le fort le plus rapproché de celui de Douaumont.

Le bulletin allemand dit:

« A l'est de la Meuse, dans le but de raccourcir les liaisons de notre position au sud de Douaumont avec les lignes de la Wœvre, après une sérieuse préparation d'artillerie, le village et la forteresse cuirassée de Vaux, ainsi que les fortifications ennemies qui y étaient rattachées, ont été pris par une brillante attaque de nuit par les régiments 6 et 9 de la réserve de Posen. »

Le bulletin français annonce que la prise de possession du village de Vaux, par les Allemands, n'a pas été de longue durée; une contre-attaque à la baïonnette a obligé l'ennemi à évacuer de nouveau le village. Par contre le communiqué français n'annonce pas la reprise du fort.

Les journaux français disent que les généraux de Castelnaud et Pétain, commandants de l'armée de Verdun, continuent à envisager la situation avec un calme complet et une entière confiance.

## Rupture entre l'Allemagne et le Portugal

Une dépêche de Berlin annonce que le ministre d'Allemagne à Lisbonne a reçu l'ordre de réclamer immédiatement ses passeports au gouvernement portugais.

La rupture germano-portugaise était prévue depuis quelques jours; elle est motivée par la saisie effectuée le 23 février des navires allemands se trouvant dans les ports portugais. Cette saisie fut suivie d'une note de protestation remise le 27 février au gouvernement portugais par M. Roser, ministre d'Allemagne à Lisbonne.

Le gouvernement portugais refusa de donner satisfaction à l'Allemagne. Là-dessus, la chancellerie impériale fit remettre une communication énumérant une série de griefs motivant la rupture.

En voici la conclusion:

« Le gouvernement portugais a donné à connaître par ses actes qu'il entend se considérer comme le vassal de l'Angleterre et qu'il subordonne tout aux intérêts et aux vœux de l'Angleterre. Enfin il a effectué la saisie des navires allemands dans une forme qui doit être interprétée comme une provocation à l'égard de l'Allemagne. Le pavillon allemand a été abaissé sur les navires allemands et remplacé par le pavillon de guerre du Portugal. Le navire-amiral a sauté. »

« Le gouvernement impérial a été cette fois obligé de tirer les conséquences nécessaires de l'attitude du gouvernement portugais. Il se considère, dès à présent, comme étant en état de guerre avec le gouvernement portugais. »

On annonce que la nouvelle de la rupture a causé une grande effervescence à Lisbonne; des cris de vociférations contre l'Allemagne se font entendre dans les rues.

## La session extraordinaire des Chambres

Le débat sur les pleins pouvoirs du Conseil fédéral et les mesures de neutralité a pris une ampleur extraordinaire; c'est un vrai déluge de discours.

Dans notre dernier numéro, nous avons publié un résumé des paroles éloquentes de notre sympathique représentant, M. Tissières, de Martigny, qui a ouvert la séance de mardi. Le président du groupe radical du Conseil

national, M. Haerberlin, de Thurgovie, a succédé à M. Tissières.

M. Haerberlin déclare que ses amis politiques se placent sur le terrain de la commission et qu'ils estiment que notre Etat doit être dirigé par une main forte. Nous devons maintenir fermement le principe de la neutralité absolue de notre pays; nous devons remercier le Conseil fédéral et l'armée pour ce qu'ils ont fait pour la Suisse et continuer à avoir confiance en eux.

M. Maillier (Vaud) approuve toutes les mesures prises par le Conseil fédéral en matière économique, mais il doit reconnaître que l'autorité militaire a empiété sur un domaine qui n'est pas le sien. Il en donne pour preuve le fait suivant:

« Le soir du jugement du procès de Zurich, nous avons été informés que la direction ferroviaire de notre arrondissement avait reçu l'ordre de prendre toutes les mesures pour amener à Lausanne, Neuchâtel et Genève des troupes des divisions 4 et 5. Je crois que cet ordre a été donné par l'état-major de son propre chef; s'il avait été exécuté, il aurait causé des troubles qui auraient pu amener la guerre civile. »

« Nous ne sortirions d'ici complètement apaisés que s'il est bien entendu que le pouvoir militaire sera subordonné au pouvoir civil; cette subordination est d'ailleurs dans la notion même de l'Etat. Ce qui nous sépare, conclut-il, ce sont des divergences de tempérament; c'est avec cela, dit-on, qu'on fait les bons ménages; ce qui nous réunit, c'est notre inaltérable attachement pour nos libertés. »

Le président interrompt le débat pour donner connaissance d'un certain nombre de propositions. L'une présentée par MM. Gaudard, Ador, Bailli (Tessin), Bonhôte, Choquard, Descheneaux, Grobet, Leuba, de Meuron, Mosimann, Musy, Simonin et d'autres députés, tend à intercaler dans les propositions de la commission un alinéa ainsi conçu:

« Persuadés que le Conseil fédéral et le général veilleront à ce que la neutralité de la Suisse soit assurée par tous ceux qui ont pour mission de la défendre. »

MM. Sigg, Greulich, Seidel, etc., socialistes proposent le texte suivant:

« Le Conseil national repousse et désapprouve les opinions sur la neutralité développées par des officiers supérieurs devant le tribunal de la 5e division... »

MM. Naine et Graber enfin invitent d'une part le Conseil fédéral à convoquer l'Assemblée fédérale pour examiner la situation du général et provoquer sa révocation; d'autre part, à mettre à disposition le chef de l'état-major de l'armée qui a violé le principe de la neutralité.

A la reprise du débat, on entend M. Decoppet, président de la Confédération, qui répond aux critiques formulées contre le Conseil fédéral. Il reprend par le menu tous les faits incriminés: l'envoi d'officiers suisses en Belgique et en Serbie, l'incident de la gare de Delle, les arrestations maladroites opérées par la police de l'armée et enfin l'affaire des colonels.

Concernant cette affaire, M. Decoppet expose ce qui suit:

« C'est le 6 décembre que je fus informé par un ami d'un bruit vague suivant lequel un cryptographe aurait cru remarquer des relations intimes entre des officiers de l'état-major et des attachés étrangers. Je fis inviter ce cryptographe à se mettre en relations avec moi. Le 8 décembre, j'eus avec lui une entrevue. En me quittant, M. Langie me remit une note qui a été, tout à fait faussement qualifiée d'anonyme, car elle m'a été donnée par son auteur lui-même. Le 11, M. Motta et moi, nous reçûmes la visite de deux diplomates étrangers, qui venaient nous apporter des faits à peu près analogues. Le jour même, la délégation du Conseil fédéral se réunit et décida d'aviser le général. »

Le dimanche 12, j'appris que le général était au Tessin, d'où il reviendrait à la fin de la semaine. Je lui écrivis moi-même à son domicile à Berne; le lendemain de son retour, soit le 29, il me communiqua ses décisions qui étaient: 1. De mettre fin aux relations avec les attachés militaires; 2. De prendre des sanctions contre les deux officiers.

Le 23, la délégation du Conseil fédéral exposa au général que les mesures prises étaient insuffisantes. A ce moment, le général et le Conseil fédéral commirent l'erreur de croire que l'affaire serait ignorée. Le Conseil fédéral demanda au général d'éloigner les deux officiers de l'état-major. MM. Secrétan et Borella ont déclaré ces jours-ci qu'à leur avis c'était la véritable solution et nous avons été très heureux de les entendre.

Tout ce qui s'est passé depuis aurait peut-être été évité si on avait pris des mesures plus vite. Le général voulait éviter le scandale extérieur et intérieur.

Il corrigea trop largement l'effet de la décision prise en confiant des commandements à ces deux officiers, décision qui ne fut connue du Conseil fédéral qu'au commencement de janvier.

Alors l'affaire s'ébruita et l'émotion publique se développa. Le 11 janvier, le Conseil fédéral, décida de faire procéder à l'enquête administrative qui aboutit au renvoi des deux officiers devant le tribunal militaire.

Si le Conseil fédéral a nanti la justice, c'est parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour lui de donner au pays la pleine lumière qu'il demandait.

Aujourd'hui, les deux officiers, libérés par le tribunal, ont été écartés d'une situation en vue; ils sont justement punis et frappés en considération du mal qu'ils ont fait.

Cette affaire aura eu du moins ceci de bon qu'elle nous a permis au Conseil fédéral

et au général d'affirmer l'intangibilité absolue de notre neutralité.

Espérons que nous pourrons bientôt tourner cette page malheureuse de notre histoire pour nous livrer aux efforts qui nous sont encore demandés.

Ayons confiance dans notre armée; du général jusqu'au dernier des soldats et envoyons-lui nos salutations patriotiques.»

Les délibérations sont reprises à 5 heures du soir et une nouvelle série d'orateurs défile à la tribune; MM. Otto Weber (St-Gall) Daucourt (Jura-bernois) von Arx (Soleure); Ulmann (Thurgovie).

Ce dernier se montre particulièrement violent et attaque personnellement M. Secrétan:

« Les grands fauifs sont, selon lui, les intellectuels ou les soi-disant tels. M. Secrétan, qui s'est fait ici le porte-paroles des revendications romandes, ne s'est-il jamais, dans la solitude de son cabinet, frappé la poitrine en faisant son mea culpa pour tout ce qui a été dit et publié par les journaux. MM. Naine, Willemin, Bossi, Grimm et consorts ne nagent-ils pas, eux aussi, dans les eaux troubles de l'étranger? Le peuple est bon, conclut-il, mais ce sont les intellectuels, ou ceux qui se croient tels, qui le gâtent. »

M. Secrétan proteste avec énergie contre l'accusation dont il est l'objet et les attaques de la presse dirigées depuis quelque temps contre lui:

« J'ai été en butte dans la presse de la Suisse allemande à des attaques inouïes. Mais un citoyen suisse, un magistrat envoyé dans l'autorité législative par la volonté du corps électoral, n'a été traité comme j'ai été traité. Jamais je n'ai répondu un seul mot et je ne permets pas que dans cette salle on m'attaque. Je demande la protection du président. Ai-je quelque chose de commun avec M. Willemin dans mes opinions politiques? Pendant la session de décembre, M. Willemin est venu m'annoncer la communication du bulletin de l'état-major aux attachés étrangers. Je lui ai dit: « Portez vos soupçons au Conseil fédéral, et je vous en supplie n'en parlez à personne. (M. Willemin: C'est parfaitement exact.) »

« Je suis indigné de cette campagne contre moi. J'ai quarante ans de carrière publique et je n'ai rien fait qui puisse mériter ces odieuses attaques. Quelle injustice de votre part de me traiter comme vous me traitez. En terminant, je demande à M. le Président de me protéger contre ces dénonciations personnelles qui me blessent profondément. »

De chaleureux applaudissements accueillent les paroles de l'honorable député vaudois.

Lorsque l'émotion produite par cet incident est calmée, le président donne quelques explications. Il déclare n'avoir pas vu dans les paroles de M. Ulmann d'intention offensante et n'avoir ainsi pas à intervenir. Puis il lève la séance, mais la plupart des députés restent dans la salle où se forment des groupes qui commentent vivement cet incident.

## Nouvelles de la Suisse

### L'état sanitaire de l'armée

Parmi les troupes qui sont en service depuis longtemps, le chiffre des malades tend à diminuer, il est tombé de 3 à environ 2,5% de l'effectif. Par contre, parmi les troupes nouvellement mobilisées, le chiffre des malades est rapidement monté depuis le jour d'entrée et atteint déjà le 1,5 à 2% de l'effectif. Les maladies des organes respiratoires, en général sans gravité, sont les plus nombreuses.

En fait de maladies infectieuses il a été annoncé dans la deuxième moitié de février: 16 cas de scarlatine et 4 de diphtérie.

A côté de la scarlatine, qui est actuellement très répandue en Suisse, et sévit par endroits comme une véritable épidémie, l'influenza joue toujours encore un rôle très important dans l'armée. Cependant dans ces derniers temps le nombre des malades atteints de l'influenza a diminué d'une façon notable dans le plupart des unités.

### 10 décès nous ont été communiqués:

- 1 suite de tuberculose pulmonaire,
- 1 suite de fluxion de poitrine,
- 1 suite d'endocardite et péricardite,
- 1 suite de pleurésie purulente,
- 1 suite de pourprie hémorragique.
- 1 officier, 2 caporaux, 1 appointé et un carabinier ont trouvé la mort dans une avalanche. Le médecin d'armée.

### Les Suisses déportés en Sibirie

Sur trente Suisses signalés à la légation suisse à Pétrograd comme arrêtés en Prusse orientale, vingt-cinq ont été libérés, un est mort tuberculeux et quatre ont été retenus en Russie ou en Sibirie. D'autre part, la légation est intervenue en faveur de quatorze Suisses déclarés suspects et arrêtés en Russie; neuf de ceux-ci ont été libérés.

### Fabrique incendiée

Hier soir mercredi, vers 11 heures, un violent incendie a éclaté à la fabrique de brosses J. Kister, à Wangen, détruisant complètement cet immeuble. Les dégâts sont évalués à 300,000 francs. L'établissement occupait une centaine d'ouvriers. La cause de l'incendie est inconnue.

### Jeunesse belliqueuse

Deux jeunes gens âgés de 16 ans, qui étaient enfuis de Renens pour aller s'engager dans la légion étrangère, ont été ramenés, sur l'ordre du commandant de place d'Anney, à la frontière suisse et remis aux mains des gendarmes genevois.

### Les prisonniers de guerre

La commission sanitaire suisse chargée de recueillir les prisonniers allemands malades en

France pour les internier en Suisse est arrivée à Alger mardi matin, sept mars, après avoir effectué la traversée sans incident.

### Max de Diesbach

On annonce la mort, survenue dans son château de Villars, de M. Max de Diesbach, conseiller national fribourgeois, à la suite d'une maladie de cœur.

Max de Diesbach était âgé de 65 ans. Il avait été préfet de la Glane, député au Grand Conseil du district de la Singine, deux fois président du Grand Conseil, conseiller national du 22e arrondissement depuis 1907.

En 1912, le Grand Conseil l'appela aux fonctions de conseiller d'Etat, qu'il déclina.

Il était colonel depuis 1902, président de la Société suisse des officiers, il fut l'un des principaux promoteurs de la souscription nationale en faveur de l'aviation militaire.

Le défunt s'était fait un renom par ses travaux d'histoire. Il était président de la Société d'histoire du canton de Fribourg depuis 1907 et faisait partie du comité de la Société suisse d'histoire, de la Société d'histoire de la Suisse romande et de la Société suisse de la conservation des monuments historiques.

## CANTON DU VALAIS

### L'impôt de guerre

#### Les déclarations personnelles

Nous avons dit dans un précédent article que les déclarations personnelles étaient la base de l'impôt de guerre.

En effet, c'est sur la déclaration personnelle faite par le contribuable que le législateur a voulu édifier toute son institution; c'est sur la franchise de chacun et son esprit de justice que la Confédération compte pour satisfaire aux lourdes charges que lui impose la mobilisation prolongée.

Il importe donc que ces déclarations soient remplies avec soin et de manière complète afin que l'évaluation de la fortune puisse se faire facilement. Il faut qu'elles soient faites avec franchise et exactitude pour que cette évaluation s'effectue de façon équitable pour tous les citoyens.

Rappelons tout d'abord que celui qui ne retournera pas sa déclaration dans le délai prescrit est passible d'une amende. Rappelons aussi que si, sur une nouvelle invitation, il ne la renvoie pas dûment remplie, il sera certainement amendé et perdra tout droit de réclamation ou de recours contre la taxe qui lui sera infligée.

Mais il ne suffit pas de la retourner. Elle doit être remplie et remplie avec soin.

Le contribuable doit y inscrire toute sa fortune.

Il doit y inscrire ses terres et ses bâtiments pour leur valeur totale. Les registres de cadastre communaux lui donneront cette valeur. Il doit y inscrire tous ses titres. Dans ceux-ci sont compris aussi bien les titres hypothécaires que les actions de société, ou parts sociales et les obligations. De même les reçus de dépôt de caractère provisoire, tels que les bons de caisse, les fonds en dépôt, en comptes courants et en carnets d'épargne doivent être déclarés.

Aucune valeur est exemptée de la déclaration, pas même l'argent en caisse.

Tous les titres quelconques doivent être déclarés, quand même ils ne rapportent momentanément pas d'intérêt. Ceux qui sont cotés en bourse sont appréciés à la valeur de leur cours. Ceux qui n'ont pas de cours officiel doivent être déclarés à leur valeur nominale. Toutefois à la demande du contribuable, si tout ou partie de ces valeurs ne rapportent point d'intérêt ou sont d'une valeur notablement moindre que leur valeur nominale, le contribuable l'indiquera et une réduction proportionnelle lui sera consentie.

Les contribuables devront se souvenir que les placements faits hors du canton, comme les placements à la Caisse hypothécaire doivent être déclarés.

Le contribuable doit inscrire dans sa déclaration son capital industriel. On entend par capital industriel tout le capital engagé dans un commerce; une industrie, ou une entreprise; par exemple,

le négociant a en marchandises en magasin	fr. 10,000
en mobilier de magasin et d'entrepôt etc.	3,000
en crédits, sous forme de carnets ou comptes	5,000
il a un capital industriel de	fr. 18,000
Un cafetier a du mobilier de café et de verroterie pour	fr. 30,000
des tonneaux d'encavement et matériel de cave	6,000
du vin pour	12,000
Il a un capital industriel de	fr. 21,000
Le marchand de vins a des tonneaux d'encavement pour	fr. 14,000
des pressoirs pour	7,000
des tonneaux d'expédition pour du matériel de cave, bouteilles, machines, pompes pour	5,000
du vin pour	60,000
des crédits de vente pour	30,000
Son capital industriel est de	fr. 121,000
Le vouturier a six chevaux taxés au total:	fr. 4,800
dix chars et voitures taxés	6,000
des provisions de fourrage et de paille pour	2,000
Son capital industriel est de	fr. 12,800
Le fermier d'une exploitation agricole a outre son bétail indiqué sous un chiffre spécial, du foin et de la paille, li-	
tière pour	fr. 3,000
du foinier pour	1,600

des chars et voitures, marchandises agricoles pour 5.000  
Il a un capital industriel de fr. 9.000

L'apiculteur qui fait de l'apiculture un commerce déclarera la valeur de ses ruches et de ses abeilles, l'aviculteur celle de ses poules, pigeons etc. dans son capital industriel. Si par contre, un agriculteur n'a qu'une ou deux ruches, il portera leur valeur dans la rubrique: bétail.

Le contribuable doit également déclarer son bétail. Dans cette rubrique l'agriculteur consignera ses bêtes de somme, son bétail de toute race et de tout âge, y compris le petit bétail et si ses ruches et son poulailler ne sont que des accessoires d'une autre exploitation agricole, il y consignera ses abeilles et ses poules ou autres animaux de basse cour.

Pour l'estimation du bétail, le service fédéral de l'impôt de guerre donne les valeurs suivantes:

Vaches	fr. 600 à 800
Gros bétail, au-dessus de 2 ans	500 à 700
Gros bétail, d'une année à 2 ans	300 à 500
Génisses et bouvillons, de 6 mois à 1 an	150 à 300
Veaux d'élevage	50 à 150
Veaux de boucherie	50 à 150
Taureaux reproducteurs, 1 année à 2 ans	600 à 800
Taureaux ref. plus âgés	700 à 1000
Bœufs jusqu'à 2 ans	400 à 600
Bœufs plus âgés	700 à 800
Chevaux	700 à 1000
Mulets	600 à 800
Anes	150 à 300
Poulains et jeunes mulets jusqu'à un an et demi	300 à 600
Verrats	150 à 250
Truies	150 à 250
Porcs gras	100 à 200
Gorets et porcs destinés à la reproduction	25 à 75
Chèvres	25 à 50
Moutons	25 à 50

Pour la race d'Hérens et autre bétail de poids léger, la moyenne est réduite de 25 à 40%.

Là où il existe une estimation officielle du bétail pour les caisses d'assurance, cette taxe sera réglée, mais sera portée sans aucune diminution. Pour les animaux non compris dans cette taxe, la table ci-haut fera règle.

Le contribuable doit déclarer son ou ses assurances sur la vie. Celles-ci seront portées avec indication du montant total pour lequel elles sont conclues et avec indication de leur valeur de rachat.

Celle-ci, vu la diversité des combinaisons des assurances, ne peut être déterminée d'une manière générale pour toutes les assurances. Ce sont les compagnies qui peuvent donner ces renseignements et l'assuré s'adressera à sa Société pour connaître le chiffre qu'il doit porter.

Quant aux « autres valeurs » elles comprennent tout ce qui constitue une partie de la fortune du contribuable et qui ne serait pas renfermé dans une des rubriques ci-dessus.

On y portera notamment les parts à des successions indivises.

Il existe, dans notre pays, beaucoup de successions indivises: Dans un cas fréquent, l'un des époux est décédé; mais comme les enfants restent en ménage avec l'époux survivant, la fortune est restée indivise. Il y a donc lieu de procéder à l'évaluation totale de la fortune, puis à un partage punitif de celle-ci entre tous les intéressés. Si les parts des uns ou des autres jointes à leur fortune personnelle atteignent le montant de fr. 10,000, ces parts seront astreintes à l'impôt de guerre. Dans le cas contraire, elles échapperont.

Le même cas se reproduit lorsque pour une raison ou pour une autre, une fortune héritée est restée indivise. Il y a lieu d'évaluer la fortune totale, conformément aux règles indiquées et d'en faire une répartition fictive à chacun des ayants droits.

Doivent en outre être indiquées les servitudes grevant les immeubles de tiers, par exemple: un droit de source ayant une valeur commerciale, un droit de parcours de bétail, un droit d'exploitation de bois dans une forêt, de pierres dans une carrière etc. L'évaluation de leurs valeurs sera peut-être un peu difficile à apprécier; mais c'est la valeur vénale de rendement qui devra être déterminée et portée.

Dans cette rubrique doit également être mentionné le mobilier ou matériel qui sans être un mobilier industriel à proprement parler, ne fait cependant pas partie d'un mobilier de ménage. Par exemple: un propriétaire de vignes a dans sa cave pour 5000 francs de tonneaux et de matériel de cave qui servent exclusivement à encaver ses vendanges. Il doit porter sous le titre « autres valeurs » ce mobilier et compris le vin qui y était contenu au 1er janvier 1916.

Nous parlerons dans notre prochain article de la défalcation des dettes et du produit du travail ainsi que des exceptions prévues aux règles générales énoncées ci-haut.

## Faits divers

### Vilain mois de mars

Mars, qui devait nous apporter les premiers messages du printemps, a été jusqu'à ce jour un vilain mois: neige et bise, bise et neige. Les vaillants vigneronniers penchés à nouveau vers le sol pour tailler et labourer, n'ont qu'à prendre garde aux coups de froid, pleurésies, pneumonies qui les guettent.

Encore une fois, se réalise le dicton qu'il

# LA GUERRE

## Général allemand tué dans les combats de Verdun

Les Allemands ont dû changer de méthode pour leur offensive sur Verdun. Les généraux et chefs de régiment, au lieu de se tenir à l'arrière comme d'habitude, prévoyant la difficulté qu'ils éprouveraient à lancer contre les positions et les troupes françaises, les divisions à l'assaut, ont dû se mettre à leur tête.

Quelques-uns sont tombés. On cite le général-lieutenant von Graf, tué à la tête d'une division bavaroise.

Le général von Menges, qui commandait une des divisions hessoises devant Verdun, a été tué dans une tranchée avancée. Agé de 70 ans, il avait fait les campagnes de 1866, 1870-71 et avait repris du service en 1914, au début de la guerre.

On mande de Copenhague que quatre généraux allemands ont été tués jusqu'ici devant Verdun.

## La bataille de Verdun vue de Roumanie

On mande de Bucarest à l'« Az Est »: L'officière « Indépendance roumaine », commentant les combats autour de Verdun, dit que la grande offensive allemande augmente les possibilités de paix. L'Entente voulait prolonger pendant des années une guerre d'usure; l'Allemagne veut résoudre la situation par une attaque puissante. Dans les dimensions qu'elles ont prises actuellement, les hostilités ne peuvent plus durer longtemps.

## Les blessés de Verdun en Savoie

Plusieurs convois de blessés de Verdun sont arrivés à Chambéry et dans la Savoie.

## Les Autrichiens font descendre des avalanches sur les Italiens

Le bulletin italien signale un curieux moyen de guerre employé par les Autrichiens: « Dans les hautes régions montagneuses, le mauvais temps continue. L'ennemi a cherché à l'utiliser à notre désavantage. Ainsi, hier, dans la région de Lagazuoi (Haute vallée de Travenanzen), il a provoqué, au moyen d'explosifs de grande puissance, la chute d'avalanches vers nos positions. Il ne nous a pourtant causé aucun dégât. »

## Un zeppelin lance des bombes sur Revigny

Un zeppelin a survolé Revigny mardi et a laissé tomber plusieurs bombes visant un convoi chargé de munitions. Le convoi échappa au désastre grâce au sang-froid du chef de gare et de deux agents de la compagnie, qui, sans s'inquiéter des explosions toutes proches réussirent à faire partir le convoi composé de 70 wagons dont le chargement de munitions de tous calibres est particulièrement précieux à l'heure présente.

Peu après le drame, le colonel, commandant de Revigny se rendit à la gare avec une compagnie et remit la croix de guerre à l'agent Floren, au chef de gare et au capitaine commissaire de la gare.

## Un ordre du jour du général Pétain

L'agence Wolff communique aux journaux un ordre du jour du général Pétain, qui commande l'armée française qui défend Verdun. Ce document aurait été trouvé sur un soldat du 33e régiment d'infanterie.

« Depuis le 21 février, les armées du kronprinz attaquent en un effort suprême nos positions autour de Verdun. Jamais l'ennemi n'a réuni contre un seul objectif autant d'artillerie. Jamais il n'a dépensé autant de munitions. Déjà, il a jeté dans la mêlée, sans aucun souci de pertes subies, ses meilleurs corps d'armée, ceux qu'il gardait soigneusement en réserve. Tout cela prouve l'importance que l'on prête en Allemagne à cette offensive, la première de grande envergure qui se soit produite depuis une année sur notre front. L'ennemi a hâte de s'assurer un succès afin de terminer cette guerre qui impose aux populations allemandes des souffrances chaque jour grandissantes. Les rêves d'expansion en Orient

se sont écroulés. L'augmentation continue des armées russe et anglaise fait naître chez l'ennemi des préoccupations sérieuses. L'ordre du jour du kaiser, qu'un déserteur nous a apporté, est un aveu des véritables causes de cette attaque désespérée.

« Notre patrie, dit le kaiser, est obligée d'attaquer. Notre volonté de fer anéantira l'ennemi. C'est pourquoi j'ordonne d'attaquer. »

« Leur « volonté de fer » s'est brisée contre votre fermeté en Lorraine, en Picardie, en Artois, sur l'Yser, en Champagne. En définitive, nous serons vainqueurs. »

« L'effort de l'ennemi est voué à un échec, bien qu'il emploie à cet assaut les meilleures troupes qui lui restent. Cet échec marquera l'écroulement de l'ennemi. Toute la France a les yeux sur vous. Encore une fois, elle attend que chacun accomplisse son devoir jusqu'au bout. »

# DERNIERE HEURE

## La bataille de Verdun

PARIS, 10. — Les dépêches officielles allemandes du 9 affirment que, par une brillante attaque au cours de la nuit précédente, les régiments Nos 16 et 19, sous la direction du général d'infanterie de Guretzki-Cornutz, ont emporté d'assaut le fort cuirassé de Vaux, ainsi que de nombreuses fortifications voisines.

Cette assertion est fautive en tous points. A l'heure même où paraissait, jeudi, le communiqué allemand annonçant la prise de Vaux, un officier d'état-major entré dans le fort et constatait qu'il n'avait pas été attaqué. Les troupes qui l'occupaient étaient parfaitement calmes devant le bombardement de leurs postes.

Le même communiqué officiel prétend en outre: 1. que les troupes allemandes sont occupées à nettoyer le bois des Corbeaux d'une fraction française qui s'y trouve encore; 2. que les Allemands auraient pris d'assaut le village de Vaux.

Ces assertions sont également fausses. L'ennemi n'occupe plus, à l'heure actuelle, que l'extrémité est du bois des Corbeaux, dont la majeure partie est tenue par nous. Toutes les contre-attaques allemandes n'ont pas réussi à nous en chasser.

Le village de Vaux, attaqué cette nuit par les troupes allemandes, a été vigoureusement défendu et est resté entre nos mains. Les éléments d'infanterie allemande qui ont pu y pénétrer ont été rejetés à la baïonnette.

On constate d'ailleurs que depuis l'insuccès de l'offensive de Verdun, les communiqués officiels allemands multiplient les allégations fausses. C'est ainsi que lorsque les troupes françaises s'étaient retirées du village de Fresnes, les communiqués allemands ont annoncé le 7 mars qu'il y avait 300 prisonniers; puis, le 8, que le nombre des prisonniers s'élevait à plus de 700. Or, la garnison de Fresnes n'atteignait pas 7000 hommes et elle a pu quitter le village sans difficulté.

Dans l'attaque dirigée sur Farges, Régnville et le bois des Corbeaux, les Allemands déclarent avoir fait prisonniers 58 officiers et 3277 hommes non blessés. Or, les garnisons de Farges et de Régnville comprenaient en tout 600 hommes environ. C'est tout ce que l'ennemi a pu capturer.

Les communiqués officiels allemands, qui d'ordinaire travestissent la vérité de façon plus habile, n'avaient jamais encore tenté des mensonges aussi flagrants.

## Le budget de la guerre britannique

LONDRES, 10. — Le projet de budget de la guerre a été distribué. Le contingent total des armées est de 4 millions d'hommes, celui de la marine et 350,000 hommes.

Indépendamment de ces 4 millions d'hommes, plusieurs colonies fournissent des contingents.

## Tourments inutiles

Si vous êtes affaiblies, ô femmes, jeunes filles, fiancées; si vous êtes devenues anémiques à la suite de chagrins prolongés ou de surmenage, n'hésitez pas à recourir aux Pilules Pink pour rétablir votre santé. Les Pilules Pink, si vous les appelez à votre secours, ne manqueront pas de vous apporter l'aide de leur puissance régénératrice et elles vous guériront aussi bien, aussi vite, qu'elles ont guéri la personne dont nous allons citer l'exemple aujourd'hui.



Mme Moras, de Lyon, où elle habite route de Vienne, No 76, écrit ce qui suit:

« J'étais anémique à fond et je ne savais plus quoi tenter pour essayer de retrouver la santé perdue. Je n'avais plus de goût au travail, parce que je n'avais plus de forces. Je n'avais plus de force, ni l'envie de manger et j'étais pâle à faire peur. J'étais oppressée constamment et souvent prise de vertiges dus à la faiblesse. Je n'aurais certainement pas guéri, si je n'avais fait usage des Pilules Pink qui ont réussi là où tous les autres remèdes avaient échoué. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas avoir pris les Pilules Pink plus tôt. A voir comment cet excellent remède m'a guérie, je pense que prise au début la maladie aurait été vaincue en quelques jours. »

Les Pilules Pink sont souveraines contre toutes les maladies qui ont pour origine l'appauvrissement du sang, la faiblesse des nerfs; anémie, chlorose des jeunes filles, maux d'estomac, faiblesse générale, migraines, névralgies, épauvement nerveux, neurasthénie.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt pour la Suisse: MM. Cartier et Jörn, droguistes, Genève. Frs.: 3,50 la boîte; Frs.: 19 les 6 boîtes, franco.

## MÉDICAMENTS ÉCONOMIQUES



- Pur**, contre les maladies des voies respiratoires . . . . . fr. 1,40
  - A l'iode de fer**, contre les affections scrofuleuses, remplace l'huile de foie de morue . . . . . » 1,50
  - Au phosphate de chaux** pour les enfants rachitiques . . . . . » 1,50
  - Au fer**, contre l'anémie et la chlorose » 1,50
  - Au bromure d'ammonium**, contre la coqueluche . . . . . » 1,50
  - Aux glycérophosphates** contre la faiblesse nerveuse . . . . . » 1,60
- Nutritifs et fortifiants.**



**NÉVRALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, KÉFOL**  
 Seul REMÈDE SOUVERAIN  
 Toutes Pharmacies. Exiger le « KÉFOL ».

fection sans cesse croissante résultant de la dégénérescence et de la criminalité conjuguées.

Mais la vindicte publique s'appuie sur la police, un organisme caduc et démodé, sur l'appareil judiciaire, un organisme pourri; et c'est pourquoi elle est impuissante.

« Et c'est pourquoi aussi nous nous proposons de nous substituer à elle. »

« Tous les criminels qui nous tomberont aux mains, nous les déferons à la mort pour les empêcher de faire souche d'autres criminels semblables à eux. »

« Car il est reconnu qu'aucun d'eux ne s'amende ni ne se corrige jamais. »

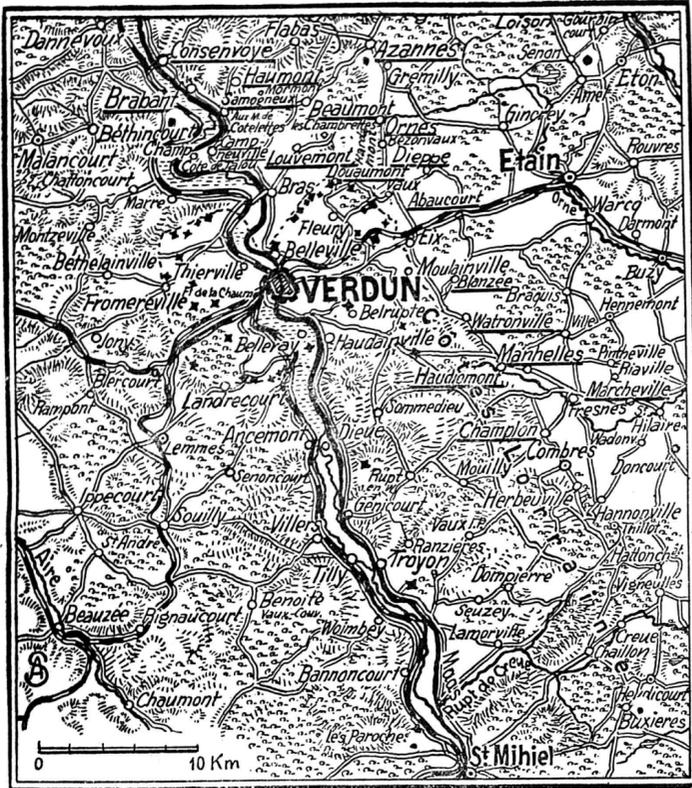
« Peut-être, nous dira-t-on, que nous n'avons pas le droit de décréter de quel côté est le bien, de quel côté est le mal; de quel côté l'erreur, de quel côté la vérité. Soit, nous ne ferons pas de difficulté pour reconnaître que leurs tares hideuses seraient peut-être, à l'état de nature, des vertus fort louables. »

« Mais nous ne vivons plus dans les cavernes. Nous vivons en société, et toute la société est menacée dès que la vie d'un quelconque de ses membres est en danger. »

« Le corps social n'a, d'ailleurs, aucun devoir envers ceux qui lui déclarent la guerre et les beaux temps du christianisme, où l'on pouvait pardonner à ses ennemis, sont loin. »

« La société n'est tenue ni de convertir les criminels, ni de les ramener au bien, moins encore de les nourrir à rien faire jusqu'à la fin de leurs jours. »

« Nous qui nous substituons à elle dans l'espèce, n'avons pas qualité non plus, et nous ne nous reconnaissons pas le droit philosophiquement, de les faire souffrir, de les



## Autour de Verdun

Les localités dont les noms sont soulignés sont entre les mains des Allemands.

faut qu'hiver se fasse, s'il ne vient pas en son temps, c'est au détriment du printemps. Autant le mois de janvier fut agréable, autant mars est peu appétissant.

## Exportation du chocolat en colis postaux

A partir du 10 mars, l'exportation du chocolat « sans autorisation spéciale » n'est admise que pour un kilo brut au maximum en ce qui concerne les envois par colis postaux et un kilo net dans le petit trafic-frontière.

## Au Simplon

Deux skieurs, qui ont passé à l'hospice du Simplon, annoncent que la neige y atteint 2 mètres et demi de hauteur. On croit que les communications postales, qui sont déjà interrompues depuis quinze jours, ne pourront pas être rétablies de sitôt.

## SION — Nouveau pharmacien

Le Conseil d'Etat accorde à M. Constant de Torrenté, à Sion, l'autorisation d'exercer l'art pharmaceutique dans le canton.

## Les forts de St-Maurice

Un député vaudois peu suspect d'antimilitarisme, M. E. Chuard, disait dans une des dernières séances du Conseil national:

« Dans la contrée qui va des fortifications de St-Maurice à celles de Morat, on a pu mieux qu'ailleurs se rendre un compte exact des erreurs commises et des exagérations auxquelles les dernières décisions du Conseil fédéral ont heureusement mis fin. »

« Nous ne savons rien encore des fortifications de Morat. Vous en direz votre avis lorsque vous serez renseignés et il est probable qu'à ce moment les auteurs responsables passeront de mauvaises heures. Mais ce sera trop tard, la dépense est faite. Quant à St-Maurice, chacun vous dira en Suisse romande que ces fortifications de malheur, dont personne ne défend plus l'utilité, ont fait plus que toutes les campagnes antimilitaristes pour dépopulariser l'armée et nuire à l'affection dont elle doit être entourée. »

## Tremblement de terre

Une secousse de tremblement de terre assez forte, d'une durée de 3 secondes, a été ressentie à Martigny, ce matin, vendredi, à 1 h. 55.

## Encore des déserteurs

Deux nouveaux déserteurs italiens sont arrivés mercredi à Gondo, après avoir passé la frontière, à un kilomètre de Gondo. Ils étaient exténués et se sont présentés au poste militaire, à la douane, accompagnés d'un guide. Sitôt que le passage sera de nouveau praticable, car il neige toujours, ils seront amenés à Brigue à travers la montagne.

## Deuxième galerie du Simplon

Pendant le mois de février, la perforation de la seconde galerie du Simplon a avancé de 219 mètres au sud et de 113 mètres au nord. Le travail normal dans le souterrain a repris du côté de Brigue le 7 février; on rencontre là une roche très dure, le gneiss de Béréal.

## Chronique agricole

### SIERRE — Assemblée de la Société d'agriculture

L'assemblée générale du printemps de la Société d'agriculture de Sierre aura lieu, suivant les statuts, dimanche le 12 mars courant à 2 1/2 heures à la nouvelle maison d'école à Sierre avec l'ordre du jour suivant:

- Comptes de 1915,
  - Budget pour 1916;
  - Réception de nouveaux membres.
- A cette occasion le Comité de la Société fera donner une conférence par M. le professeur W. Haenni, ingénieur à Sion, sur la création d'une chambre de commerce en Valais au point de vue agricole.

Cette conférence aura lieu à 3 heures dans le même local et tous les agriculteurs y sont cordialement invités.

responsabilité, de la responsabilité mitigée ou du non-dernement, qui laisse la société sans défense contre les pires monstres. Rappelons simplement que les deux misérables furent arrêtés le lendemain au Havre, par Plançon qui appartenait encore à la Sûreté, qu'ils passèrent aux assises de Seine-et-Oise et s'entendirent condamner à mort par le jury de Versailles. Après quoi, ils furent, en dépit de l'indignation et de la consternation presque universelles, graciés par le chef de l'Etat.

L'horreur du drame frôlé et qui si brutalement supprimait tout ce qui la rattachait à vie avait aboli son âme d'autrefois, ressuscité en elle cette sorte d'ancestralité sauvage qui est au fond de bien des natures slaves. Elle rêva d'être un tyran antique, de régner sur un peuple d'îlotes qui n'aurait qu'une seule tête afin qu'on pût le décapiter d'un seul coup. Elle imagina des représailles formidables, des tortures sans nom, tous les supplices chinois appliqués aux deux misérables pour qui la guillotine lui paraissait un sort beaucoup trop doux.

Aussi leur condamnation à mort la laissait-elle en quelque sorte indifférente, inapaisée surtout. Mais quand elle apprit qu'ils étaient graciés, alors elle pensa devenir folle.

Eh! quoi, de tels malfaiteurs continueraient de vivre au mépris de toute justice sociale, un exemple de faiblesse aussi monstrueux était donné à l'humanité pensante, la société ne se défendait pas contre ceux qui la mettaient en péril, n'écartait pas ceux de ses membres qui étaient manifestement gangrenés et qui demain, en gangrénéraient d'autres ou mettraient le monde à sac!

En plein vingtième siècle, on pouvait

impunément, être des brutes sanguinaires et terrifiants, on était certain d'être absous par les sensibilités d'une part qui ne se reconnaissent pas le droit de supprimer les pires monstres, par les philosophes qui nient le droit à la justice et l'opportunité des châtiements comme celle des récompenses, par les psychiatres et leurs théories sur la responsabilité, justes peut-être au point de vue médical, mais intransposables dans le domaine de la sociologie et de la législation pénale.

Ah! certes, Féodora n'avait cure d'aucune sanction morale et n'entendait ni punir ni faire un exemple de plus; mais elle ne pouvait admettre qu'on laissât au monde les tristes échantillons tératologiques qui avaient tué les siens, alors que tous les jours, dans tout l'empire russe, et en Espagne aussi et dans bien d'autres pays, on fusillait des innocents pour un oui ou pour un non.

Tel fut à peu près le thème des premières conversations qu'elle eut avec les frères Pierre et Alexandre Zemniakow, deux étudiants en droit dont elle avait fait la connaissance l'année d'avant aux Hautes études et qu'elle avait même présentés à son père, un admirateur de leur propre père, le philosophe et prince Zemniakow, boyard et millionnaire qui s'était hâté de quitter la Russie à la suite de dissentiments survenus entre lui et l'entourage impérial.

Les frères Zemniakow élargirent la cause toute personnelle de Féodora. Epris du beau, du bien, du juste, toute iniquité les révoltait; et pour eux, le meurtre était la pire des iniquités. On ne tue pas son semblable, parce que c'est abject, injuste et en violation de tout droit humain et social. Et comme sanction de ce principe, ils prononcèrent: il

faut supprimer tous ceux qui tuent, ou le bien social, le juste social ne seraient éternellement qu'une illusion.

Les deux frères, que révoltaient journellement tous les meurtres qui se commettaient, exaltant la raison du plus fort — empereur, bandit ou simple voyou — et qui rêvaient de se substituer à la vindicte publique impuissante, à la police trop faible, aux tribunaux trop cléments, n'attendaient qu'un prétexte de passer de la théorie à l'action.

Le quintuple assassinat de Bellevue et la grâce des assassins le leur fournirent, et surtout la série infinie de crimes qu'engendra ce stupéfiant acte de clémence, et enfin aussi la suppression de la peine de mort, qu'on dut rétablir ensuite sous la pression de l'opinion publique. Féodora à qui ils s'ouvrirent de leurs projets, les approuva, encore qu'elle-même demandât à rester sur le terrain purement spéculatif.

L'humanité, disaient-ils, est à un tournant funeste de son évolution. La foi disparue, il ne reste plus rien dans un des deux plateaux de la balance où les croyances religieuses ont, depuis des siècles, situé l'équilibre de la conscience humaine. Cet équilibre, dès lors, on ne pourra le rétablir qu'au moyen d'une saignée formidable supprimer tous les déchets de la société, tous les criminels nés, tous ceux qui tuent, tous ceux que la difficulté de s'adapter aux causes éternelles du crime, a jetés au maquis social.

« L'ordre social est aussi menacé aujourd'hui que l'était la Convention en 93-94, et la vindicte publique a le devoir de recourir aux moyens de défense les plus sanglants si elle veut préserver les générations à venir de l'in-

# LE MORT VOLANT

Celle qui avait échappé au massacre de sa famille, Féodora, était alors une belle jeune fille de dix-huit ans, très blonde, très rose, avec un profil où le front slave, un peu bombé, l'œil limpide et bleu mettaient du rêve et de la pensée. Ses traits en somme avaient la douceur et la candeur de son âme de haute lignée, la tendresse confiante qui pare si bien un visage de jeune fille.

L'horrible malheur qui la frappait fit surgir d'elle une créature qui lui ressemblait certes encore par quelques traits essentiels mais qui, physiologiquement, représentait un être nouveau. A l'époque où elle rencontra le docteur Mortier surtout, la Féodora d'autrefois se fut à peine reconnue dans l'éphèbe aux cheveux courts, à la face dure et volontaire où seuls les yeux encore parlaient des espoirs, des rêves, des nobles enthousiasmes de jadis.

Trouns le voile sur cette sombre tragédie qui fit, en son temps, frissonner d'horreur le pays entier et provoqua dans les hautes sphères de violentes diatribes contre le système d'éducation appliqué aux enfants du peuple, et aussi contre la théorie imbécile de l'ir-

